



November 10 novembre, 2015

RE: CI MED Evaluation equivalency/Équivalence pour l'évaluation PDÉ CI

Hi everyone,

With the changes to the Ringette coaching pathway which now does not require coaches who completed CSI training prior to September 2015 to complete MED training again in order to complete the CI MED evaluation, we have been informed that the MED training that was integrated in the CSI is not sufficient and so we are now facing the issue of coaching attempting to complete the CI MED evaluation and are being required to pay.

The source of the issue is that the way CAC developed MED training integrated in the CSI sport-specific content only covers 5 of the 6 steps to come to an ethically-based decision. Therefore, the Locker deems that coaches attempting to complete the CI MED evaluation did not complete sufficient training. As a result, coaches are being asked to pay for the evaluation, contrary to the communication from us.

Since we do not wish for coaches to complete redundant training but still have access to the CI MED evaluation without fee, we are faced with finding a solution for those coaches.

As we face this problem, the CAC is now discussing the possibility of reverting to a previous state where only 1 MED training and 1 MED evaluation would be required by a coach, regardless of the number of contexts and gradations they may complete.

In speaking with Laura Watson, we have come up with a temporary solution for those coaches for this season: Coaches who completed the CSI MED training in past seasons and are now being required to pay to complete the CI MED evaluation will not be required to complete the CI MED evaluation and instead will receive a temporary exemption or equivalency for having completed the CSI MED evaluation in previous seasons.

Once we have further direction from the CAC about their new direction regarding MED evaluations, we will communicate with you.

We apologize for the inconveniences resulting from these issues, and hope this will ease the confusion and frustrations.

Nathalie



Bonjour à tous :

À propos du changement apporté au cheminement de l'entraîneur de ringette à l'effet que les entraîneurs ayant terminé leur formation de niveau CI avant septembre 2015 n'ont maintenant plus besoin de repasser leur formation de PDÉ pour terminer leur évaluation de PDÉ de niveau CI (Compétition - Introduction), on nous a informés que la formation de PDÉ qui était intégrée ne suffit pas, si bien que nous devons présent faire face au problème des entraîneurs qui tentent de terminer leur évaluation de PDÉ de niveau CI et qui doivent payer pour cela.

Le problème provient du fait que l'ACE a élaboré une formation de PDÉ intégrée au contenu spécifique au sport, de niveau CI, qui ne couvre que 5 ou 6 étapes du processus de prise de décision éthique. Par conséquent, le Casier stipule que les entraîneurs qui tentent de terminer leur évaluation de PDÉ de niveau CI n'ont pas reçu une formation suffisante. Il en résulte que ces entraîneurs doivent payer pour leur évaluation, contrairement à ce que nous leur avons dit.

Étant donné que nous ne souhaitons pas que ces entraîneurs suivent une formation en double, mais qu'ils aient néanmoins accès sans frais à leur évaluation de PDÉ de niveau CI, il nous faut maintenant trouver une solution à ce problème.

Face à ce problème, l'ACE envisage maintenant la possibilité de revenir à la situation précédente dans laquelle un(e) entraîneur(e) n'aurait besoin qu'une seule formation en PDÉ et d'une seule évaluation en PDÉ, peu importe le nombre de contextes qu'il ou elle aurait complété(e).

Lors de nos discussions avec Laura Watson, nous avons trouvé une solution temporaire pour ces entraîneurs, pour cette saison. Les entraîneurs qui ont suivi la formation de PDÉ de niveau CI lors des saisons précédentes, et à qui on demande maintenant de payer pour terminer leur évaluation de PDÉ du contexte CI, n'auront pas besoin de terminer cette évaluation de PDÉ du contexte CI, mais à la place ils ou elles recevront une exemption ou une équivalence temporaire pour avoir suivi la formation de PDÉ du contexte CI lors des saisons précédentes.

Une fois que l'ACE nous aura communiqué sa nouvelle orientation concernant les évaluations de PDÉ, nous vous en feront part.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser des inconvénients qui ont résulté de ces problèmes, et nous espérons que cette décision réduira la confusion et les frustrations.

Nathalie